

CJL

RCL

L'utilisation du français et de l'anglais dans l'espace privé et dans l'espace public montréalais : Une tentative de synthèse

MARC TERMOTE
Université de Montréal

1. INTRODUCTION

La question de la place du français et de l'anglais dans la société québécoise est particulièrement complexe dans la région de Montréal. Elle revêt une multiplicité de dimensions, qui s'articulent essentiellement autour de deux axes, à savoir *l'espace privé* et *l'espace public* (ce qui est d'ailleurs déjà réducteur, puisqu'il y aurait lieu d'y ajouter la qualité et la maîtrise de la langue). Il existe un nombre important d'indicateurs permettant d'estimer l'utilisation des langues dans chacun de ces deux domaines. Une réflexion sur la signification de ces indicateurs et sur la pondération à leur accorder dans le cadre d'une évaluation globale nécessite le recours à un fondement théorique. La deuxième partie de cet article esquisse quelques considérations théoriques et précise les implications méthodologiques qui en découlent. Dans une troisième partie, après avoir présenté les principales données qui permettent d'évaluer le degré d'utilisation du français et de l'anglais à Montréal, nous proposons une synthèse de ces diverses informations statistiques, pour ensuite, dans la quatrième partie, tenter de dégager les principaux déterminants du comportement linguistique dans l'espace privé et l'espace public montréalais. En conclusion, nous examinons brièvement quelques implications politiques des résultats obtenus.

2. CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

L'objectif de cet article n'est évidemment pas de développer une théorie des comportements linguistiques, ni de présenter une revue de la riche littérature existante dans ce domaine. Quelques considérations théoriques nous semblent cependant être de mise, à cause de leurs implications méthodologiques.

L'auteur est président du Comité de suivi de la situation linguistique de l'Office québécois de la langue française. Il tient à souligner que ce texte n'engage en aucune manière l'OQLF, et à témoigner de sa reconnaissance pour les commentaires pertinents et constructifs des évaluateurs de son manuscrit.

2.1 Considérations théoriques

Dans une société monolingue, la trajectoire linguistique de la majorité des individus est par définition très simple, en quelque sorte prédéterminée : leur langue maternelle est la langue utilisée « au sein du ménage » par leurs parents, et cette langue maternelle héritée des parents sera ensuite la langue dans laquelle ils seront scolarisés et dans laquelle ils travailleront, feront leur magasinage, utiliseront les services publics, exerceront leurs activités culturelles et sociales, etc. En d'autres termes, il n'y a pas de distinction entre espace privé et espace public, la langue utilisée dans la sphère publique étant l'expression publique de la langue utilisée dans la sphère privée.

Ce schéma ne s'applique cependant pas dans deux cas. Le premier est celui des sociétés plurilingues, lorsque deux ou plusieurs langues cohabitent sur un même territoire. Dans nombre de pays d'Afrique et d'Asie, nombre d'individus n'utilisent pas toujours dans la sphère publique la même langue que celle utilisée dans la sphère privée. Il s'agit le plus souvent de pays pluriethniques d'ancienne colonisation (par exemple britannique, française et belge), où le pouvoir colonial avait imposé la langue de la métropole comme langue officielle. Dans ces pays, la vaste majorité des habitants n'utilise d'ailleurs pas celle-ci dans la plupart de leurs activités publiques, l'utilisation de la langue officielle étant limitée à l'administration publique, à l'enseignement et au commerce autre que local.

Le second cas concerne les immigrants dont la langue maternelle et la langue d'usage privé sont différentes de la langue utilisée dans la sphère publique par les membres de la société d'accueil. Dans la quasi-totalité des pays occidentaux d'immigration prévaut dans la sphère publique ce qu'il est convenu d'appeler la « loi du sol » : si dans la sphère privée les individus utilisent bien entendu la langue de leur choix, par contre dès qu'ils se retrouvent dans la sphère publique ils sont tenus d'utiliser la langue imposée par la loi du sol.¹ Le plus souvent, cette dernière sera simplement la loi du nombre : la langue publique est celle utilisée par la vaste majorité de la population. Dans quelques rares pays, cette loi du sol a aussi une signification juridique : dès qu'ils se trouvent dans la sphère publique, tous les individus résidant sur un territoire donné (les cantons suisses, les régions flamande et wallonne en Belgique) sont de facto et de iure tenus d'utiliser la langue officielle en vigueur sur ce territoire. Selon plusieurs auteurs, le processus de mondialisation implique l'utilisation d'une lingua franca (qui dans le contexte actuel est l'anglais), de telle sorte que pour éviter le déclin des langues nationales et régionales, il faudra de plus en plus avoir recours au principe de territorialité (voir par exemple Van Parijs 2000, 2011).

Dans la quasi-totalité des cas, que la loi du nombre soit ou non appuyée par des dispositions légales, la question de la langue d'usage public ne se pose donc pas : en quittant la sphère privée pour se retrouver dans la sphère publique, les individus devront nécessairement utiliser la langue majoritaire de la population. Pour la majorité

¹Pour une discussion du principe de territorialité (loi du sol, droits collectifs) par rapport au principe de personnalité (libre choix, droits individuels), voir McRae (1975, 1992) et Goreham (1994).

de celle-ci, à savoir celle dont la langue d'usage privé est aussi la langue publique officielle, un tel contexte est dans la nature des choses. Il n'en va cependant pas de même pour les immigrants dont la langue d'usage privé est différente de la langue publique officielle. Par exemple, un immigrant turc qui s'installe à Toronto (loi du nombre) ou à Anvers en Flandre (loi du nombre renforcée par des dispositions légales) n'aura guère le choix : il aura à travailler, magasiner, passer son permis de conduire, etc., dans la langue de la majorité, et ses enfants seront scolarisés dans cette langue.

Il existe cependant deux exceptions notables dans la francophonie où cette loi du sol n'est pas appliquée, à savoir Bruxelles, capitale de la Belgique, et le Québec. Dans ces deux cas, prévaut la liberté de choix en matière de langue d'usage public. Dans le cas de Bruxelles, les individus peuvent choisir entre les deux principales langues officielles du pays, soit le néerlandais et le français². Cette liberté de choix a pour conséquence que la très vaste majorité des immigrants établis à Bruxelles adopte le français lorsqu'ils évoluent dans la sphère publique, et que les résidents de Bruxelles sont aujourd'hui à quelque 90 % francophones en termes de langue d'usage public (et cela malgré le fait que Bruxelles ait été décrétée capitale de la Flandre)³. Dans le cas du Québec, il faut nuancer, dans la mesure où la liberté de choix n'est pas totale (par exemple, en matière de langue d'enseignement, de langue d'affichage, de langue de travail) et dans la mesure où en dehors de Montréal prévaut de fait la loi du sol (en dehors de Montréal, selon le recensement de 2011, la population est à plus de 90 % francophone en termes de langue d'usage privé, de sorte que la loi du nombre y est de facto en vigueur). En outre, dans le cas du Québec, la situation se complique dans la mesure où sur son territoire il n'y a qu'une seule langue officielle alors que le pays dont il fait partie a deux langues officielles.

Le contexte montréalais est donc exceptionnel : comme il apparaîtra des données présentées ci-dessous, il s'agit de la seule société d'immigration pour laquelle la pérennité de la langue majoritaire, qui est aussi l'unique langue officielle, n'est pas assurée. Quel que soit le comportement de fécondité et de migration des habitants de Toronto, New York, Paris, Genève, Rome, etc., et quelle que soit l'importance des flux d'immigration dans ces régions, la pérennité de l'anglais, du français, de l'italien, etc., y est assurée, parce que la langue majoritaire y est protégée par la loi du sol au sens démographique (loi du nombre), voire au sens juridique. Sans doute, dans certains pays, outre les facteurs démographiques, le comportement linguistique de la population est mis en cause. Par exemple, dans les pays scandinaves, mais aussi aux Pays-Bas et en France, certains considèrent que l'adoption généralisée de l'anglais comme deuxième langue représente une menace pour la langue nationale. Il nous semble cependant difficile de soutenir que la maîtrise d'une seconde langue

²L'allemand est la troisième langue officielle en Belgique, mais elle n'est utilisée que par quelques dizaines de milliers de personnes, localisées principalement dans les trois Cantons de l'Est cédés en 1919 par l'Allemagne suite au traité de Versailles.

³Voir Verbist (2012), qui a recours à la langue utilisée pour les déclarations de revenu, de naissance, de décès, les bans de mariage, l'inscription aux listes électorales et dans divers registres fiscaux. En 2005–2010, dans 90 % à 94 % des cas, la langue utilisée était le français (sauf pour les décès : 86 %).

(l'anglais en l'occurrence) par les Suédois et les Hollandais, par exemple, met nécessairement en danger l'avenir de la langue officielle du pays. La distinction entre la fonction de communication et la fonction d'identité d'une langue est ici particulièrement pertinente.

Il en va tout autrement à Montréal, où la sous-fécondité des francophones et des anglophones (définis selon la langue d'usage à la maison) et leur comportement migratoire (étalement urbain pour les premiers, émigration vers les autres provinces pour les seconds) en conjonction avec l'afflux régulier d'un grand nombre d'immigrants internationaux, rendent fragile l'avenir de la langue officielle (en l'occurrence le français), tant comme langue d'usage privé que comme langue d'usage public. Les multiples données statistiques présentées dans la section suivante permettront d'étayer ce diagnostic. Auparavant, quelques considérations méthodologiques s'imposent.

2.2 Implications méthodologiques

Si le contexte particulier que connaît Montréal y rend donc pertinente la distinction entre espace privé et espace public, encore faut-il s'entendre sur l'étendue de ces deux espaces. La frontière entre les deux est en effet loin d'être claire. Elle est d'ailleurs culturelle et reflète une idéologie de la différenciation (Gal 2005). Quel sera en effet le critère à privilégier : sera-ce la nature de l'activité, ou le lieu où celle-ci est réalisée, ou la durée et la fréquence de l'activité, etc. ? En ce qui concerne la nature de l'activité, Edwards (2011) propose de distinguer selon les diverses fonctions que peut assumer une langue, par exemple être un moyen de communication ou exprimer une identité. Si l'on adopte plutôt le critère de la localisation de l'activité, il faut remarquer que les techniques informatiques de communication permettent aujourd'hui d'exercer à domicile un grand nombre d'activités (commerciales, sociales, culturelles, etc.) qui auparavant pouvaient être considérées comme publiques. Rencontrer des amis ou lire un livre au café du coin est-il une activité publique qui deviendrait une activité privée si la rencontre ou la lecture était faite à domicile ? Recevoir des soins médicaux à domicile serait une activité privée qui deviendrait publique si ces mêmes soins sont assurés dans un établissement hospitalier ? Rédiger un article à domicile relève-t-il du privé, alors que le rédiger au bureau serait une activité publique ?

Dans le débat québécois et canadien concernant la définition de la langue d'usage public, on peut distinguer trois approches (voir Corbeil et Houle 2013). Selon Béland (1999), les critères à retenir sont la nature de la communication engagée et le type de relation entre les acteurs de cette communication. Une activité publique sera caractérisée par l'impersonnalité de la communication, et celle-ci vise à rendre possible la prestation d'un service. Selon ces deux critères, c'est donc l'aspect utilitaire qui prime. Pagé et Lamarre (2010), s'inspirant des concepts d'usage privé et d'usage officiel avancés par Woehrling (2005), proposent de retenir comme critère la présence de contraintes étatiques ou institutionnelles : il y a « usage privé d'une langue » lorsque l'État n'intervient pas pour baliser les choix linguistiques des individus. Une telle approche conduit donc à une définition très large de la langue d'usage privé

(par exemple, la langue de travail dans les entreprises privées relèverait de l'usage privé). Soulignons cependant que la langue utilisée dans le domaine privé n'est souvent pas choisie : l'héritage culturel, la langue des parents (langue maternelle), celle du conjoint et des enfants, déterminent profondément le comportement linguistique dans la sphère privée. Enfin, une troisième approche (Landry et Allard 1994) prend en compte la subordination d'une langue par rapport à une autre dans l'espace public : les activités privées seraient caractérisées par une influence marginale de la culture dominante, contrairement aux activités publiques (commerces, services, médias), où les contacts avec la langue dominante sont fréquents.

Même si une définition précise de ce qui constitue l'espace public pouvait être obtenue, il resterait encore à mesurer l'utilisation d'une langue dans cet espace. Celui-ci est en effet multidimensionnel, dans la mesure où il porte sur un nombre considérable d'activités : la langue d'enseignement, la langue de travail, la langue des commerces (en distinguant l'affichage, l'accueil, le service), la langue des activités sociales, culturelles, etc. Comment pondérer chacune de ces dimensions de la langue d'usage public ? Le choix de la langue utilisée ne dépend d'ailleurs pas toujours de la personne concernée. C'est le cas par exemple de la langue de travail, qui peut être déterminée par l'employeur ou par la nature de l'emploi exercé. Il en va de même pour la langue d'enseignement : au Québec, les enfants de la plupart des immigrants et de la quasi-totalité des francophones n'ont guère de choix en ce qui concerne la langue dans laquelle ils feront leurs études au niveau du primaire et du secondaire. Peut-on alors interpréter de la même manière l'utilisation des langues en matière d'enseignement et de travail et celle des langues dans le domaine commercial, social et culturel ?

On peut donc difficilement parler de *la* langue d'usage public. Il existe en réalité plusieurs langues publiques, selon la nature de l'activité publique considérée, selon le lieu où elle sera exercée, selon les personnes concernées (par exemple, lorsqu'il s'agit de la langue de travail, la langue utilisée peut varier selon que l'on s'adresse à un supérieur, à un collègue ou à un subalterne). On ne peut interpréter de la même manière la langue utilisée dans chacune de ces multiples situations. Devant toutes ces difficultés, il nous semble utopique de vouloir créer un indicateur « synthétique » de la langue d'usage public, un indicateur qui résumerait en un seul chiffre le niveau d'utilisation d'une langue dans l'espace public. La tentative du Conseil de la langue française (Béland 1999) visant à construire un tel indicateur synthétique illustre bien les limites d'une telle approche (pour une analyse détaillée des problèmes posés par cet indicateur, voir Roy 2001).

S'il faut renoncer à construire un indicateur synthétique, serait-il pertinent de plutôt privilégier un indicateur particulier, censé représentatif de l'ensemble ? À première vue, la langue de travail pourrait jouer ce rôle, puisque le travail représente pour beaucoup l'essentiel du temps passé dans l'espace public. Privilégier cet indicateur pose cependant plusieurs problèmes. L'utilisation d'une langue en milieu de travail recouvre en effet plusieurs dimensions (il faut distinguer par exemple selon le lien hiérarchique entre les personnes concernées) et sa signification comportementale est discutable (la langue utilisée est en quelque sorte prédéterminée — par l'employeur, par la nature de l'entreprise, par le type d'emploi exercé). La difficulté

principale provient cependant du fait qu'en privilégiant cet indicateur, on ne prend en compte qu'un sous-groupe de la population (les travailleurs) : on ne peut en effet extrapoler aux étudiants, aux retraités, à l'ensemble de ceux qualifiés d'inactifs, les pratiques linguistiques observées en milieu de travail.

Si l'on accepte qu'il est vain d'essayer de construire un indicateur synthétique, et que choisir parmi les indicateurs existants un indicateur particulier censé représentatif de tous les autres est hautement discutable, il faut alors conclure que l'approche la plus prudente consiste à prendre en considération chacun des indicateurs pour lesquels des informations fiables sont disponibles, et à vérifier s'il y a convergence dans l'évolution de ces indicateurs. C'est selon cette procédure que nous présentons notre tentative de synthèse.

La distinction entre espace privé et espace public pose en outre le problème de l'interdépendance entre les deux. Ces deux espaces ne constituent pas des univers indépendants. Plus précisément, l'utilisation des langues dans l'espace privé influence directement l'utilisation des langues dans l'espace public, tout comme les pratiques linguistiques adoptées dans l'espace public peuvent influencer le comportement linguistique dans l'espace privé. Dans une société d'immigration, chez la population d'accueil, l'interaction se fera le plus souvent du privé vers le public, alors que chez les immigrants, elle se fera plutôt dans le sens contraire. Mais comment évaluer l'importance de ces interrelations ? Tant que nous ne disposerons pas d'observations longitudinales du comportement linguistique d'un échantillon significatif de la population, et ce sur la longue période, nous ne pourrons guère répondre à cette question. Vu le coût très élevé d'obtention de ce type d'observations, il faudra sans doute se contenter d'hypothèses.

Le contexte québécois impose la prise en considération d'une dernière implication méthodologique. Il y a en effet au Québec deux langues d'usage public (le français et l'anglais), puisque les langues tierces ne sont que très rarement utilisées en dehors de la sphère privée, et encore est-ce pour des activités très particulières (dans les commerces ethniques, par exemple). Mais dans l'espace privé, il faut distinguer au moins trois groupes linguistiques, à savoir les francophones, les anglophones et les allophones (ceux-ci constituant d'ailleurs un groupe très hétérogène⁴). Le fait de passer de trois groupes à deux groupes lorsqu'on compare l'utilisation des langues dans l'espace privé et dans l'espace public rend cette comparaison délicate : l'interprétation des différences entre l'utilisation privée et l'utilisation publique du français et de l'anglais doit tenir compte de ce changement de paramètres.

Au terme de ces considérations théoriques et méthodologiques, nous pouvons dégager quatre questions auxquelles il nous faudra tenter de répondre :

⁴Selon le recensement de 2011, les allophones (c'est-à-dire ceux dont la langue parlée le plus souvent à la maison est une langue autre que le français et l'anglais) représentent 19 % de la population de l'île de Montréal. Sur un total de 352 000 personnes faisant partie de ce groupe, 54 000 parlent l'espagnol, 49 000 l'arabe, 37 000 une des langues chinoises et 34 000 l'italien. À ce groupe, il faut ajouter les quelque 109 000 qui ont déclaré parler « le plus souvent » à la fois une langue tierce et le français et/ou l'anglais.

- i. quelle est l'utilisation des langues dans l'espace privé et dans l'espace public montréalais, en distinguant pour ce dernier selon le type d'activités publiques exercé ?
- ii. quels sont les facteurs qui déterminent l'évolution de cette utilisation ?
- iii. en quoi le comportement linguistique des immigrants influence-t-il cette évolution ?
- iv. dans quelle mesure peut-on intervenir par des mesures politiques pour modifier les tendances actuelles ?

La prochaine section de cet article sera consacrée à la première question, la section 4 traitera des deux questions suivantes, tandis qu'en conclusion (section 5), nous évaluerons brièvement les possibilités d'intervention politique.

3. LES PRINCIPALES DONNÉES SUR L'UTILISATION DES LANGUES

Dans cette troisième partie de notre article, nous passerons en revue les principales données statistiques relatives à l'utilisation des langues dans la sphère privée (section 3.1) et dans la sphère publique (section 3.2), et ce en distinguant la région de Montréal du reste de la région métropolitaine. Il y a cependant lieu de justifier cette dernière distinction. Se contenter d'étudier les pratiques linguistiques dans l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal est en effet fortement sujet à caution, car une telle approche comporte deux faiblesses méthodologiques importantes. La première tient au fait que les limites territoriales de la région métropolitaine évoluent dans le temps. Pratiquement à chaque recensement, Statistique Canada ajoute au territoire de la région métropolitaine un certain nombre de municipalités. Or, par définition, ces municipalités se situent à la périphérie de la région, ce qui implique qu'elles sont à très forte majorité francophone. La simple extension spatiale de la région métropolitaine introduit donc un biais dans l'analyse de l'évolution des pratiques linguistiques, dans la mesure où elle entraîne une croissance de l'utilisation du français, même si les comportements linguistiques ne varient pas. Le deuxième problème que pose la prise en considération de l'ensemble de la région métropolitaine réside dans le fait qu'en se limitant au tout, on occulte les très fortes différences qui existent entre les parties. Les pratiques linguistiques et la dynamique sociodémographique varient considérablement dans l'espace montréalais, de telle sorte qu'en se contentant des données portant sur l'ensemble de la région métropolitaine, on se trouve à analyser des moyennes peu représentatives de la réalité linguistique des parties.

Le découpage territorial de la région métropolitaine le plus souvent utilisé est celui entre l'île de Montréal et le reste de la région. Pour la plupart des indicateurs, on n'a d'ailleurs pas d'autre choix, car un découpage plus raffiné nécessite le recours à des données municipales qui, pour des raisons de petits effectifs et de confidentialité, ne sont le plus souvent pas disponibles. Il est cependant évident qu'en ne considérant que deux sous-régions, on néglige des situations locales particulières. En effet, ne prendre en compte que l'île de Montréal et le reste de la région métropolitaine conduit à attribuer à chacune des municipalités de chaque sous-région

le comportement moyen de celle-ci. Par exemple, dira-t-on, peut-on considérer que la municipalité de Longueuil, proche du centre-ville de Montréal, fait partie de la banlieue (identifiée au reste de la région métropolitaine), alors que plusieurs municipalités de l'ouest de l'île, beaucoup plus éloignées du centre-ville, devraient sans doute être considérées comme faisant partie de cette banlieue. Une telle argumentation est certes très pertinente, mais au-delà des vœux pieux, elle n'est guère opérationnelle, l'absence de données nous obligeant à nous limiter à de grands ensembles. Sans doute, la distinction entre l'île et le reste de la région métropolitaine conduit-elle à escamoter les différences à l'intérieur de chacune de ces deux sous-régions, mais elle permet au moins de dégager les différences entre elles, différences qui, sous réserve de certains cas particuliers, sont considérables, comme il ressortira des données présentées dans cette section.

L'île de Montréal a une signification indéniable en matière de planification (socio-économique, sanitaire, scolaire, etc.) et de financement. Faut-il rappeler que le territoire de l'île correspond à celui de la municipalité régionale de comté du même nom et qu'il est une des 17 régions administratives du Québec ? Ce n'est certes pas un hasard si Statistique Canada assimile l'île de Montréal à l'agglomération de Montréal et publie la plupart de ses données en distinguant la division de recensement Île de Montréal de l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal. Enfin, le choix de l'île comme unité spatiale d'analyse assure une comparabilité temporelle des données que tout autre découpage risque fort d'exclure, les limites territoriales des municipalités changeant souvent. Les limites territoriales de l'île sont en effet constantes, ce qui permet d'évaluer correctement l'évolution des pratiques linguistiques dans le temps. Le biais dû à l'extension spatiale de la région métropolitaine discuté précédemment est maintenant limité au reste de la région métropolitaine, alors que si l'on se contente de prendre en considération l'ensemble de la région, il a pour effet de vicier l'ensemble des observations.

Pour terminer, il nous semble pertinent de souligner un dernier avantage de la distinction entre l'île et le reste de la région. Un argument d'ordre démographique peut en effet être avancé, à savoir le fait que ces deux sous-régions ont à peu près le même poids démographique, chacune comptant pour environ le quart de la population du Québec. Une telle égalité facilite la comparaison entre ces deux unités spatiales. Nous examinerons successivement les indicateurs de la langue utilisée dans la sphère privée et ceux de la langue utilisée dans la sphère publique, pour chacune de ces deux sous-régions.

3.1 L'utilisation des langues dans la sphère privée

Les données relatives aux indicateurs linguistiques dans la sphère privée présentées ci-dessous proviennent toutes des recensements de Statistique Canada. Ce dernier accepte depuis 1986 que l'on puisse déclarer plusieurs langues maternelles et plusieurs langues parlées « le plus souvent » à la maison. Dans les chiffres analysés ici, ces cas de « langues multiples » ont été répartis de façon égalitaire entre les langues concernées. Ces situations de plurilinguisme sont cependant relativement rares (pour la langue parlée le plus souvent à la maison, 4,6 % sur l'île en 2006, 2,0 %

dans le reste de la région métropolitaine, pourcentages d'ailleurs en baisse), de telle sorte que la procédure de répartition adoptée ne peut guère affecter les tendances.

3.1.1 L'île de Montréal

La *langue maternelle* est un indicateur souvent utilisé, malgré sa pertinence discutable (la langue maternelle réfère en effet à une situation passée). Selon cet indicateur, le groupe francophone a connu au cours des dernières décennies une baisse régulière et importante de son poids démographique, et est devenu récemment minoritaire : sa part dans la population de l'île est passée de 61,2 % en 1971 à 48,5 % en 2011. Il en va de même pour le groupe anglophone, dont la part a chuté de 23,7 % à 17,8 %. Le corollaire de ces deux fortes baisses est la hausse rapide de la part du groupe dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais : ce groupe a plus que doublé son pourcentage dans la population de l'île, de 15,1 % à 33,7 %, de telle sorte que ses membres sont maintenant presque deux fois plus nombreux que ceux du groupe anglophone.

De tous les indicateurs disponibles en matière de langue utilisée dans la sphère privée, la *langue utilisée le plus souvent à la maison* est sans doute le plus significatif. Selon cet indicateur, la part du français a fortement baissé, à un rythme cependant moindre que lorsqu'il s'agit de la langue maternelle : cette part est passée de 61,2 % en 1971 à 53,0 % en 2011. La part de l'anglais a également connu une baisse (de 27,4 % à 25,2 % en 2006), cependant suivie d'une très légère remontée, à 25,3 % en 2011), mais cette baisse sur l'ensemble de la période a été deux fois moins rapide que celle du français. Corrélativement, la part du groupe dit «allophone» (dont les membres utilisent au sein du ménage une langue autre que le français ou l'anglais) a connu une croissance considérable (de 11,4 % en 1971 à 21,7 % en 2011), de telle sorte que les membres de ce groupe sont maintenant presque aussi nombreux que ceux du groupe anglophone.

L'évolution du poids démographique de ces trois groupes sur l'île de Montréal est due essentiellement à trois facteurs : la nette sous-fécondité des francophones et des anglophones (la fécondité des francophones est même légèrement inférieure à celle des anglophones), l'immigration internationale (la majorité des immigrants n'utilise ni le français ni l'anglais à la maison) et la migration interne (l'émigration vers les autres provinces en ce qui concerne les anglophones, l'émigration vers le reste de la région métropolitaine en ce qui concerne les francophones). Comme nous le verrons ultérieurement, la mobilité linguistique (les changements de langue d'usage à la maison) ne joue qu'un rôle mineur dans cette évolution : ce sont les comportements démographiques, et non les comportements linguistiques, qui déterminent fondamentalement l'évolution de l'indicateur *langue d'usage à la maison*.

Nous ne prendrons pas en considération l'indicateur *connaissance des langues*. Celui-ci est en effet basé sur une auto-évaluation très subjective et qui risque fortement d'être biaisée. Ainsi, pour estimer cet indicateur, Statistique Canada demande au répondant s'il s'estime «capable de soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, dans les deux ou dans aucune des deux». Il revient donc au répondant de définir ce que signifie «soutenir une conversation» et d'évaluer sa

capacité à cet égard, et ce de manière binaire (on se juge «capable» ou non, sans la moindre nuance). Statistique Canada reconnaît d'ailleurs que les données obtenues grâce à ce type de question sont «au mieux rudimentaires» («primitive at best», Kralt et Cromie 1977 : 4).

Afin d'évaluer les besoins linguistiques des services fédéraux ouverts au public, Statistique Canada combine les réponses fournies aux questions sur la langue maternelle, sur la langue d'usage à la maison et sur la connaissance des langues, pour construire un indicateur de la *première langue officielle parlée*. Cet indicateur peut être considéré comme représentant une étape intermédiaire entre la langue d'usage privé et la langue d'usage public. Certains estiment même qu'il pourrait être interprété comme une mesure synthétique approximative de la langue d'usage public, puisque dans la sphère publique, les individus auront tendance à utiliser la langue officielle qu'ils sont capables de parler. Des données relativement comparables existent pour la période 2001–2011. Il en ressort une légère baisse pour le «français seulement» (de 62,5 % à 60,6 %), une légère hausse pour l'«anglais seulement» (de 28,1 % à 28,7 %) et pour la catégorie «français et anglais» (de 7,1 % à 8,2 %), quelque 2,5 % des résidents de l'île se retrouvant dans la catégorie «aucune des deux langues officielles».

3.1.2 *Le reste de la région métropolitaine de Montréal*

La problématique linguistique dans le reste de la région métropolitaine est très différente de celle que connaît l'île de Montréal, comme le montrent les indicateurs suivants.

Une vaste majorité des résidents de cette sous-région a le français comme *langue maternelle*. En 1971, c'était le cas de 79,0 % d'entre eux, et ce pourcentage a continuellement augmenté jusqu'en 2001, suite essentiellement à l'étalement urbain à partir de l'île (un phénomène qui concerne surtout les francophones), mais aussi à cause de l'extension spatiale de cette région, par ajout de municipalités francophones. Depuis 2001, malgré la poursuite de l'étalement urbain et de l'extension territoriale, la tendance s'est inversée : la part du groupe de langue maternelle française y est passée de 85,0 % à 80,0 %, retrouvant ainsi quasiment son niveau de 1971. Cette dernière constatation implique que si, pour rendre comparables les données de 1971 et 2011, on applique la même définition territoriale, il y a eu en réalité une baisse de la part de ce groupe : cette baisse a été longtemps occultée par l'extension spatiale de la région, mais depuis 2001, celle-ci ne suffit plus à cacher la tendance réelle. Le groupe de langue maternelle anglaise a connu une baisse significative de son poids démographique : la part de ce groupe est passée de 16,7 % en 1971 à 7,4 % en 2011. Le corollaire de ces deux évolutions est que le groupe de langue maternelle tierce a vu sa part tripler, passant de 4,3 % en 1971 à 12,6 % en 2011.

Des évolutions semblables peuvent être observées lorsqu'il s'agit de la *langue d'usage à la maison*. Après une hausse considérable (de 79,0 % en 1971 à 86,5 % en 2001), le poids démographique du groupe francophone a diminué jusqu'à 82,8 % en 2011. L'évolution est inverse en ce qui concerne le groupe anglophone : après avoir connu une forte baisse (de 18,6 % en 1971 à 8,9 % en 2001), la part de ce dernier

est remontée à 9,8 % en 2011. Quant au groupe allophone, il a vu sa part augmenter régulièrement, avec une accélération depuis 2001 (de 2,4 % en 1971 à 4,6 % en 2001, et 7,4 % en 2011).

En matière de langue d'usage privé, il est donc indéniable que le reste de la région métropolitaine est en train de connaître depuis 2001 le même processus que celui observé sur l'île de Montréal depuis 1971, soit une baisse du poids démographique du groupe francophone, une stabilisation (voire une légère remontée) de celui du groupe anglophone après une longue période de baisse, et une croissance rapide de la part du groupe allophone. Jusqu'en 2001, la tendance à la baisse du poids démographique des francophones était restée occultée à cause des changements dans les limites territoriales de la région, mais depuis lors, elle est nette et indiscutable. Cette tendance se manifeste cependant à des niveaux beaucoup plus élevés que ceux observés sur l'île : malgré cette baisse, le reste de la région métropolitaine demeure très majoritairement francophone, alors que sur l'île, le groupe francophone est proche de la minorisation.

Au vu de ces résultats, il n'est guère surprenant de constater que dans le reste de la région métropolitaine, la *première langue officielle parlée* est pour près de 90 % le français. Plus précisément, selon les données du recensement de 2006 (dernière année disponible), le pourcentage s'élève à 87,8 % pour le français, contre 11,6 % pour l'anglais.

3.2 L'utilisation des langues dans la sphère publique

Tout comme lors de l'examen de l'utilisation des langues dans la sphère privée, nous distinguerons l'île de Montréal du reste de la région métropolitaine.

3.2.1 L'île de Montréal

L'analyse de la *langue de travail* est particulièrement complexe. Elle implique au préalable de distinguer entre la langue parlée selon le lieu de travail et celle parlée selon le lieu de résidence des travailleurs. En d'autres termes, il faut prendre en compte la langue de travail des navetteurs. Remarquons que cette dernière information n'est disponible que pour les navetteurs entre l'île de Montréal et le reste de la région métropolitaine (dans les deux sens), ce qui constitue une justification supplémentaire pour ne pas adopter un découpage territorial plus raffiné. En outre, la langue de travail peut varier selon le contexte dans lequel opère le travailleur. Celui-ci peut en effet utiliser une langue différente selon qu'il s'adresse à un supérieur, à un collègue ou à un subalterne, ou encore selon la nature de son activité (la lecture d'un document peut se faire dans une langue, la rédaction d'un document dans une autre). En d'autres termes, dans l'exercice de son emploi, un travailleur n'utilisera pas nécessairement une seule langue. C'est pourquoi les données censitaires sur la langue de travail portent sur la langue « principalement » utilisée au travail, soit celle qui, selon l'évaluation du répondant, est utilisée à concurrence de plus de 50 % du temps de travail. Ces données censitaires ne sont disponibles que pour 2001 et 2006 (la question sur la langue de travail n'a été posée que depuis 2001). Il n'y a eu apparemment que peu de variation entre 2001 et 2006, sauf pour l'île de Montréal, où l'on

a constaté une légère baisse de l'utilisation du français (Houle et al. 2012 : 16–17). C'est pourquoi nous limiterons notre examen des données censitaires à l'information disponible pour cette dernière année.

Selon une étude récente de Houle et al. (2012), basée sur le recensement de 2006, 65,1 % des travailleurs occupés sur l'île de Montréal ont déclaré travailler principalement en français et 26,4 % principalement en anglais ; 8,5 % ont déclaré utiliser autant le français que l'anglais au travail. On remarquera que 0,0 % des travailleurs ont déclaré travailler principalement dans une langue autre que le français ou l'anglais, ce qui est une première illustration du fait que lorsqu'on passe à la sphère publique, il n'y a que deux langues à prendre en compte. Le pourcentage de 65,1 % enregistré pour le français est dû pour une part appréciable à la langue de travail utilisée par les navetteurs qui résident dans le reste de la région métropolitaine et viennent travailler sur l'île : 74,5 % de ces navetteurs utilisent principalement le français dans l'emploi qu'ils occupent sur l'île, alors que ceux qui résident dans l'île et y travaillent ne sont que 59,9 % à travailler principalement en français. La situation inverse se présente dans le cas de l'anglais : si 26,4 % des travailleurs exerçant un emploi sur l'île utilisent principalement l'anglais au travail, ce pourcentage s'élève à 30,5 % pour ceux qui résident également sur l'île, alors qu'il n'est que de 17,6 % pour ceux qui résident dans le reste de la région métropolitaine et viennent travailler sur l'île. De telles constatations ne sont évidemment guère surprenantes, dans la mesure où la population du reste de la région métropolitaine est très majoritairement francophone (en termes de langue d'usage à la maison) alors que la population anglophone est fortement concentrée sur l'île. On peut donc trouver dans ces résultats une première illustration du lien existant entre la langue utilisée dans la sphère privée et la langue utilisée dans la sphère publique : la plupart des individus travaillent dans la même langue que celle qu'ils utilisent à la maison.

Plutôt que d'analyser la langue de travail selon le lieu de travail, on peut examiner l'utilisation d'une langue selon le lieu de résidence des travailleurs. Selon le recensement de 2006, 60,9 % des travailleurs résidant sur l'île de Montréal utilisent principalement le français au travail et 29,6 % utilisent principalement l'anglais, le solde étant constitué des travailleurs utilisant à égalité chacune des deux langues. On remarquera que ces pourcentages sont fort proches de ceux observés pour les travailleurs qui occupent un emploi sur l'île tout en y résidant (les 59,9 % et 30,5 % mentionnés ci-dessus). Cela implique que les navetteurs qui résident sur l'île mais travaillent dans le reste de la région métropolitaine sont trop peu nombreux pour affecter significativement les pourcentages de l'ensemble des résidents de l'île, même si l'utilisation du français est beaucoup plus fréquente chez ces navetteurs (76,6 % d'utilisation du français, contre 16,7 % pour l'anglais, pourcentages proches de ceux mentionnés ci-dessus pour les navetteurs dans l'autre sens). Les pratiques linguistiques au travail observées chez les navetteurs n'influencent donc guère les résultats observés pour l'île de Montréal, ce qui représente une justification supplémentaire de la pertinence de distinguer l'île du reste de la région métropolitaine. Enfin, il semble opportun de signaler que les pourcentages d'utilisation principale du français et de l'anglais au travail que nous venons de mentionner (respectivement 60,9 % et 29,6 %) sont proches de ceux obtenus pour la première langue officielle parlée

(60,6 % et 28,7 %), ce qui pourrait étayer l'hypothèse selon laquelle ce dernier indicateur serait une bonne approximation de la langue d'usage public.

Une étude récente (Presnukhina 2012a) a permis de mettre à jour les données censitaires de 2006 présentées ci-dessus. Dans le cadre d'une enquête effectuée en 2010 auprès des travailleurs résidant sur l'île de Montréal, il leur a été demandé quelle était la langue qu'ils utilisaient «habituellement» au travail : 57,7 % ont répondu que le français était leur langue habituelle de travail ; 21,9 %, l'anglais ; 20,0 % affirmant qu'ils travaillaient autant en français qu'en anglais. Il est toujours délicat de comparer les résultats d'un recensement avec ceux d'une enquête (à cause des problèmes liés à l'échantillonnage, au taux de non-réponse, à la formulation des questions, etc.). Si l'on ose malgré tout comparer les résultats du recensement de 2006 à ceux de l'enquête de 2010, il faudrait conclure à une baisse non négligeable de l'utilisation du français (de 60,9 % à 57,7 %) et à une baisse très importante de celle de l'anglais (de 29,6 % à 21,9 %), avec comme corollaire une forte augmentation du bilinguisme au travail (de 9,5 % à 20,0 %). Il importe cependant d'être prudent à cet égard, car il est bien connu que la formulation d'une question peut significativement affecter la réponse. En effet, lors de la même enquête, on a demandé aux mêmes répondants de quantifier le pourcentage du temps d'utilisation de chaque langue, ce qui a conduit à des résultats très différents : 65,6 % ont déclaré utiliser le français à plus de 50 % ; 24,8 %, l'anglais ; et 9,6 %, autant le français que l'anglais. De tels résultats amèneraient donc à conclure que l'utilisation du français a augmenté, alors que celle de l'anglais aurait diminué (quoique moins fortement que selon l'autre formulation de la question) et que celle des deux langues à égalité serait restée stable. Ceci illustre une fois de plus combien il faut être prudent lorsqu'on interprète les résultats d'une enquête.

L'étude de la *langue utilisée dans les commerces* est tout aussi complexe et délicate que celle de la langue de travail. Dans ce domaine, il faut nécessairement recourir à des enquêtes, dont la méthodologie varie beaucoup, ce qui rend quasi impossible l'analyse de l'évolution temporelle. Nous nous limiterons donc à examiner la situation récente. Lorsqu'il s'agit des pratiques linguistiques dans les commerces, il faut distinguer trois aspects : l'affichage, l'accueil, et le service.

Selon une enquête effectuée en 2010 (Bouchard 2012), 72 % des commerces établis sur l'île de Montréal présentaient un *affichage* conforme aux prescriptions de la Charte de la langue française. En d'autres termes, 33 ans après la mise en application de la dite Charte, 28 % des commerces de l'île ne respectaient toujours pas les dispositions de cette dernière. En matière d'affichage, une place particulière doit être accordée au nom de l'entreprise : sur ce point précis, 17 % des commerces étaient en défaut.

La langue dans laquelle un client est accueilli est un élément sensible des pratiques linguistiques adoptées dans les commerces. Pour évaluer la *langue de l'accueil*, deux approches ont été utilisées : l'observation anonyme par des enquêteurs neutres et l'expérience des clients. Les deux méthodes produisent des résultats très différents. Selon les observations recueillies par les enquêteurs lors d'une enquête réalisée en 2010 (Presnukhina 2012b), dans 84 % des commerces de l'île, l'accueil a eu lieu en français, avec cependant des différences significatives selon le type de

commerce et sa localisation. Par exemple, 90 % des commerces sur rue situés au centre-ville avaient accueilli l'enquêteur en français, mais ce pourcentage tombait à 69 % dans les commerces sur rue établis dans l'ouest de l'île ; pour les commerces situés dans les centres commerciaux, ces pourcentages étaient respectivement de 86 % et 73 %. L'observation a été répétée selon la même procédure en 2012 auprès des commerces du centre-ville enquêtés en 2010 (Presnukhina 2012c). Cette mise à jour a permis d'observer une baisse considérable de l'accueil en français au centre-ville : pour les commerces sur rue, on est passé de 90 % à 73 % ; et pour les commerces situés dans les centres commerciaux, de 86 % à 79 %. Cette forte diminution de l'accueil en français ne signifie cependant pas une augmentation parallèle de l'accueil en anglais (qui n'a connu qu'une croissance modérée, de 10 % à 13 %), mais plutôt une forte hausse de l'accueil bilingue français-anglais : quasiment inexistant en 2010 (1 %), ce dernier est passé à 14 % en 2012.

Plutôt que de se fonder sur les observations effectuées par des enquêteurs anonymes, on peut demander directement aux consommateurs quelle a été leur expérience en tant que client. Cette approche a été adoptée dans une enquête réalisée en 2012 (Bédard et Ostoj 2012), en demandant à un échantillon de consommateurs si, au cours des six derniers mois, ils avaient été accueillis dans un commerce du centre-ville au moins une fois dans une langue autre que le français. Les réponses à cette question produisent une image fort différente de celle obtenue précédemment : seulement 56 % des répondants affirment avoir été accueillis en français, contre les 73 % (commerces sur rue) et 79 % (commerces dans des centres commerciaux) d'accueil en français lorsqu'il s'agissait des observations effectuées par les enquêteurs. Une fois de plus, la procédure adoptée influence significativement les résultats : une extrême prudence est de mise lorsqu'on interprète les résultats d'une enquête.

Quant à la *langue du service*, en 2010, les enquêteurs avaient pu se faire servir en français (avec ou sans demande pour le service dans cette langue) dans 96 % des commerces de l'île, ce pourcentage ne variant guère selon la localisation du commerce. Lorsque l'accueil s'était déroulé en français ou avait été bilingue, dans la quasi-totalité des cas (99 %), le service s'était poursuivi en français ; en revanche, lorsque l'accueil avait été en anglais (ce qui s'était produit dans 16 % des cas), une fois sur quatre, l'enquêteur n'avait pu se faire servir en français (une fois sur trois dans les commerces situés dans un centre commercial). L'enquête de 2012 effectuée dans le centre-ville de Montréal a produit des résultats semblables à ceux de 2010.

Tout comme pour la langue d'accueil, lorsqu'on prend en considération l'expérience des consommateurs plutôt que celle des enquêteurs, les résultats sont fort différents. Alors qu'en 2010, 96 % des enquêteurs avaient pu être servis en français dans les commerces de l'île, ce pourcentage tombe à 65 % lorsqu'il s'agit de l'expérience des consommateurs au cours des six mois précédant l'enquête, et ce pourcentage baisse à 57 % en 2012 dans les commerces du centre-ville.

Une des informations les plus troublantes obtenues dans le cadre de l'enquête de 2010 concerne la réaction des répondants lorsque le service qui leur était offert ne l'était pas en français : dans un tel contexte, plus de la moitié des répondants (54 %) sont passés à l'anglais, et ce pourcentage s'élevait à 40 % parmi les francophones.

L'interprétation des données sur la *langue d'enseignement* est délicate, dans la mesure où la grande majorité des allophones et la quasi-totalité des francophones sont soumis à la loi du sol en matière d'enseignement primaire et secondaire : pour ces deux groupes, définis selon la langue maternelle, la langue d'enseignement sera nécessairement (de par la loi) le français. Les dernières données publiées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) portent sur l'année scolaire 2010–2011. Il en résulte (MELS 2012 : 2) que 76,7 % des élèves suivaient un enseignement en français et 23,3 % en anglais, la part du français ayant légèrement augmenté au cours des vingt dernières années. Les élèves dont la langue maternelle est le français sont pour la très vaste majorité (96,1 %) scolarisés en français, en légère baisse depuis 1991–1992 (97,7 %), alors que 25,0 % de ceux dont la langue maternelle est l'anglais fréquente l'école française, en forte hausse depuis 1991–1992 (15,9 %). Enfin, quelque 16 % des élèves de langue maternelle tierce (langues autochtones exclues) sont inscrits dans le réseau d'enseignement anglais, alors que ce pourcentage s'élevait à 25 % en 1991–1992.

Il est intéressant d'observer le comportement linguistique lors du passage du secondaire au collégial, lorsque les contraintes légales introduites par la Charte de la langue française tombent. Si la quasi-totalité des élèves ayant reçu un enseignement secondaire en anglais se retrouvent dans le réseau collégial anglophone, il n'en va pas de même pour le français : recevoir un enseignement secondaire en français ne conduit pas nécessairement à une inscription dans le réseau collégial francophone. En effet, en 2009–2010, pour l'ensemble du Québec (les données ne sont pas disponibles pour Montréal), 33,5 % des élèves de langue maternelle tierce qui, à cause des exigences de la Charte, avaient été obligés de suivre l'enseignement secondaire en français se sont inscrits dans le réseau collégial anglophone. Une telle proportion est quasi identique à celle enregistrée en 1993 (33,3 %), mais est en baisse par rapport au sommet de 2001–2002 (45,8 %). Ces pourcentages sont presque certainement beaucoup plus élevés pour l'île de Montréal.

3.2.2 *Le reste de la région métropolitaine de Montréal*

Dans cette sous-région, toujours selon le recensement de 2006, les parts respectives du français et de l'anglais comme *langue de travail* sont fort proches de celles enregistrées pour la première langue officielle parlée, ce qui rejoint l'observation semblable faite précédemment pour l'île de Montréal, et donc contribue à étayer l'hypothèse selon laquelle la première langue officielle parlée pourrait constituer une bonne approximation de la langue d'usage public.

Lorsqu'on considère tout d'abord l'ensemble des postes de travail occupés dans le reste de la région métropolitaine, on constate que le français est la langue principale de travail dans 89,0 % des cas, l'anglais ne comptant que pour 6,6 % et le bilinguisme égalitaire français-anglais pour 4,2 %. Rappelons que pour l'île de Montréal, ces pourcentages étaient respectivement de 65,1 %, 26,4 % et 8,5 %. Cette comparaison illustre clairement que, tout comme en matière d'usage privé, lorsqu'il s'agit des pratiques linguistiques dans la sphère publique, la problématique est nettement différente selon que l'on considère l'île ou le reste de la région

métropolitaine. Limiter l'analyse à l'ensemble de la région métropolitaine revient à « noyer le poisson ».

Tout comme pour l'île de Montréal, les parts respectives du français et de l'anglais comme langue de travail dans les emplois occupés dans le reste de la région métropolitaine ne sont guère affectées par le comportement linguistique des navetteurs. En effet, lorsqu'on ne considère que les emplois occupés dans cette sous-région par les travailleurs résidant dans la même sous-région, les pourcentages ne changent guère : 89,9 % pour le français, 5,8 % pour l'anglais. Les navetteurs (en provenance de l'île de Montréal) ont des pratiques linguistiques au travail significativement différentes (76,6 % ont comme langue principale de travail le français, 16,7 % l'anglais), mais ils sont trop peu nombreux par rapport aux non-navetteurs pour pouvoir influencer les pourcentages de l'ensemble.

Lorsque, plutôt que de considérer la langue utilisée au lieu de travail, on examine la langue utilisée par les travailleurs selon leur lieu de résidence, l'image est différente, à cause du nombre relativement élevé de travailleurs qui résident dans le reste de la région mais travaillent sur l'île de Montréal. En effet, 83,7 % des travailleurs résidant dans le reste de la région métropolitaine travaillent principalement en français et 10,6 % en anglais (5,5 % autant en français qu'en anglais). Comme nous venons de le voir, 89,9 % des résidents de cette région qui travaillent dans leur région de résidence y travaillent principalement en français et 5,8 % en anglais. Si la part du français parmi l'ensemble des travailleurs qui résident dans le reste de la région métropolitaine est nettement plus faible, cela est dû aux nombreux navetteurs qui viennent travailler sur l'île, dont le comportement linguistique au travail est très différent de celui des non-navetteurs : 74,6 % y travaillent principalement en français et 17,6 % en anglais.

Les données censitaires du niveau d'utilisation du français et de l'anglais au travail que nous venons de brièvement présenter pour le reste de la région métropolitaine portent sur l'année 2006. Le recensement de 2001 ayant produit des résultats fort semblables, on peut sans doute conclure à une stabilité des pratiques linguistiques au travail entre 2001 et 2006. La fragilité des informations (due aux petits effectifs des enquêtes) pour les années plus récentes ne permet pas de vérifier si cette stabilité s'est maintenue depuis.

En matière de langue d'usage public dans le reste de la région métropolitaine, les données sur la langue de travail sont les seules qui sont à la fois disponibles et fiables. Des données sur l'utilisation des langues dans les commerces existent pour cette région, mais comme elles ont été obtenues par enquête, le nombre d'observations relatives au reste de la région métropolitaine est trop faible pour permettre de dégager des résultats significatifs. Un tel constat de carence ne risque cependant pas de modifier l'image globale d'une région très majoritairement francophone, tant en termes de langue d'usage privé (en 2011, 82,8 % des résidents utilisent le plus souvent le français à la maison) qu'en termes de langue d'usage public (en 2006, 87,8 % des résidents y ont le français comme première langue officielle parlée, 89,0 % des personnes qui y travaillent le font principalement en français, et 83,7 % des travailleurs qui y résident travaillent principalement en français).

3.3 Proposition de synthèse

En ce qui concerne l'utilisation des langues dans l'espace privé, il est indéniable que les poids relatifs du français et de l'anglais ont significativement et continuellement baissé sur l'île de Montréal depuis 1971 et dans le reste de la région métropolitaine de Montréal depuis 2001 (depuis 1971 si l'on tient compte des modifications dans les limites territoriales), avec cependant une légère remontée de l'anglais au cours de la dernière décennie ; la tendance à la baisse du poids démographique des francophones a conduit ce dernier groupe au seuil de la minorisation sur l'île (il l'est déjà en termes de langue maternelle).

L'image synthétique que l'on peut dégager en matière de langue utilisée dans l'espace public est beaucoup moins nette.

En ce qui concerne *la langue utilisée au travail* dans la région de Montréal, il semble raisonnable de conclure à une relative stabilité au cours de la première décennie de ce millénaire, sauf peut-être pour l'île de Montréal. Certains indices peuvent en effet laisser croire à une baisse de l'utilisation du français dans cette dernière sous-région, baisse qui ne bénéficierait cependant pas à l'anglais (qui connaîtrait également une baisse), mais au bilinguisme français-anglais (l'expansion de celui-ci pouvant évidemment être relié au processus de mondialisation des échanges commerciaux).

L'interprétation des données sur *la langue des commerces* est tout aussi délicate. Dans ce cas, il faut en effet recourir à des enquêtes dont les résultats, parfois contradictoires, ne sont guère comparables. La baisse du degré d'utilisation du français enregistrée entre 2010 et 2012 au centre-ville de Montréal tant lors de l'accueil que lors de la prestation du service lors de deux enquêtes à méthodologie identique, est cependant tellement forte qu'on ne peut exclure l'hypothèse qu'elle exprime une évolution réelle. Rappelons en outre que lors de l'enquête de 2010, les observateurs ont constaté que 33 ans après l'adoption de la Charte de la langue française, 28 % des commerces de l'île de Montréal ne respectaient toujours pas les dispositions de la Charte exigeant la prédominance du français dans l'affichage.

Les données disponibles en matière de *langue d'enseignement* doivent également être interprétées avec prudence. Il est primordial de distinguer selon le niveau d'enseignement, puisque seul l'enseignement dans les écoles maternelles, primaires et secondaires est soumis à la Charte de la langue française. Au cours des vingt dernières années, la part des élèves de l'île de Montréal qui recevaient un enseignement en français a légèrement augmenté, pour atteindre 76,7 % en 2010–2011. La très vaste majorité (96,1 %) des élèves dont la langue maternelle est le français reçoit un enseignement en français, alors que la part de ceux dont l'anglais est la langue maternelle mais qui reçoivent un enseignement en français s'élève à 25 %, ce qui représente une forte hausse par rapport à 1991–1992. Contrairement à une opinion largement répandue, tous les enfants d'immigrants ne sont pas obligés d'être inscrits dans le réseau francophone : un pourcentage non négligeable (16 %) de ceux dont la langue maternelle est une langue tierce (autre qu'une langue autochtone), qui sont donc immigrants ou descendants d'immigrants, se retrouvent dans le réseau précolégial anglophone ; cette proportion est cependant en forte baisse (elle était de 25 %

en 1991–1992). Au total, on peut conclure à une augmentation de la part du français lorsqu'il s'agit de l'enseignement précollégial, soumis à la Charte de la langue française.

La langue utilisée dans les activités sociales et culturelles exercées dans l'espace public constitue un domaine à développer. Ici aussi, l'interprétation des données est délicate. Devant le flou conceptuel entourant la définition de ce qui constitue l'espace public, et étant donné l'absence de données récentes, il nous semble préférable de nous abstenir.

Tout en étant bien conscient que proposer une conclusion générale est téméraire lorsqu'il s'agit d'une problématique aussi complexe que celle de l'utilisation des langues dans l'espace public, il nous semble cependant que l'on puisse raisonnablement avancer qu'il existe plusieurs indices d'une baisse récente de l'utilisation du français sur l'île de Montréal dans certaines activités, particulièrement en milieu de travail et lorsqu'il s'agit de l'accueil et du service dans les commerces.

Au-delà d'un diagnostic, il importe d'identifier les facteurs qui rendent compte de la situation et de l'évolution du phénomène. La section suivante est consacrée à une telle tentative d'analyse explicative.

4. TENTATIVE D'ANALYSE EXPLICATIVE

Lorsqu'il s'agit de la *langue utilisée dans l'espace privé* (essentiellement la langue utilisée le plus souvent à la maison), parler de tentative d'explication n'est pas approprié, car les déterminants de la situation et de l'évolution sont bien identifiés, et leur importance relative, adéquatement quantifiée. Il est en effet clairement établi que le poids démographique des divers groupes linguistiques est fondamentalement déterminé par des facteurs démographiques. Cela vaut particulièrement pour le groupe francophone.

Le groupe francophone souffre tout d'abord d'un déficit considérable des naissances. Sur l'île de Montréal, ce groupe est depuis 1981 celui dont la fécondité est la plus basse. Ainsi, pour la période 2001–2006 (dernière période pour laquelle des données fiables existent), l'indice synthétique de fécondité (le nombre moyen d'enfants par femme) y était de 1,17 pour les francophones contre 1,29 pour les anglophones et 1,98 pour les allophones. La sous-fécondité des francophones se manifeste aussi dans le reste de la région métropolitaine, avec un indice s'élevant respectivement à 1,56, 1,69 et 2,04 (Termote 2011 : 133). Les migrations internes jouent également un rôle important : les échanges migratoires entre l'île de Montréal et les autres régions du Québec et du Canada se sont soldés par une perte nette de près de 12 000 francophones par an durant la période 2001–2006 (dernière période connue), cette perte étant due surtout à l'étalement urbain autour de l'île ; la perte annuelle est de quelque 4 000 par an pour les groupes anglophone et allophone de l'île (Termote 2011 : 137–139). L'étalement urbain autour de l'île joue pour les francophones de l'île le même rôle que l'émigration vers les autres provinces pour les anglophones. Même après l'hémorragie qui a suivi l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, les départs des anglophones de l'île vers les autres provinces sont demeurés très élevés (plus de 230 000 sont partis depuis 1981), à tel point

que l'on peut avancer que sans cette émigration anglophone, qui par définition fait monter le poids démographique des francophones de l'île, le groupe francophone de cette dernière région serait déjà minoritaire depuis longtemps.

Outre la fécondité et la migration interne, l'immigration internationale joue un rôle considérable. Cette immigration est essentiellement non francophone. Tant pour la période 1996–2001 que pour la période 2001–2006 (dernière période connue), la part des francophones (définis selon la langue d'usage à la maison) dans le total des immigrants internationaux admis résidant sur l'île représentait 31 %, la part des immigrants anglophones s'élevant à 10 % et celle des allophones à 59 % (Termote 2011 : 146). Comme la part des francophones et des anglophones dans les flux d'immigration internationale est nettement inférieure à leur part (respectivement 53,0 % et 25,3 % en 2011) dans la population totale de l'île, cette immigration entraîne automatiquement une baisse du poids démographique de ces deux groupes. Si les groupes francophone et anglophone de l'île connaissent tous les deux une dynamique de déclin de leur poids relatif, c'est donc fondamentalement pour les mêmes raisons : un déficit important des naissances, une perte considérable par migration interne (l'étalement urbain pour les francophones, l'émigration vers les autres provinces pour les anglophones) et une immigration internationale essentiellement allophone (à près de 60 %). Les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Les groupes francophone et anglophone du reste de la région métropolitaine connaissent également un déficit des naissances et sont également sous-représentés dans les flux d'immigration internationale. Par contre, dans cette région, la migration interne (surtout l'étalement urbain en provenance de l'île) contribue à renforcer le poids démographique des francophones.

Une étude récente (Bourbeau et al. 2011) a tenté de quantifier la contribution relative de chacun des facteurs démographiques dans l'évolution récente (1996–2006) des groupes linguistiques. La conclusion est nette : ces facteurs dominent quasi totalement l'évolution du groupe francophone ; dans une moindre mesure, celle des groupes anglophone et allophone. Le corollaire d'une telle constatation est évidemment que la mobilité linguistique ne joue qu'un rôle marginal, du moins pour le groupe francophone. Une telle constatation n'est guère surprenante : très peu de personnes changent de langue d'usage au cours de leur vie.

Puisque les transferts linguistiques entre le groupe français et le groupe anglais se neutralisent presque totalement, et que ceux effectués par les personnes de langue maternelle tierce représentent l'essentiel des transferts, nous limiterons notre examen de la mobilité linguistique aux seuls transferts effectués par les membres du groupe de langue tierce (autre qu'une langue autochtone). Les données (extraites de Termote 2011 : 41–55) sont disponibles pour l'ensemble du Québec, mais comme la très grande majorité (quelque 85 %) de ces derniers réside dans la région de Montréal, nous pouvons sans grand risque d'erreur considérer que les résultats obtenus sont représentatifs pour cette dernière région.

Selon le recensement de 2006, un peu plus de 30 % des membres du groupe de langue maternelle tierce résidant au Québec sont nés au Canada. Parmi ces derniers, à peine 40 % ont abandonné leur langue maternelle tierce (ce qui illustre bien l'extrême difficulté à changer de langue), et parmi ces 40 %, à peine un quart a alimenté

le groupe francophone. En d'autres termes, seulement 10 % des natifs de langue maternelle tierce ont choisi comme langue d'usage à la maison la langue officielle du Québec. Cela représente un gain annuel moyen d'environ 500 unités pour le groupe francophone.

En ce qui concerne les immigrants de langue maternelle tierce, il faut distinguer ceux arrivés avant 1980 de ceux arrivés après, car on peut supposer que la Charte de la langue française, adoptée en 1977, a commencé à exercer un certain impact à partir des années 1980. Les immigrants arrivés avant 1980 représentent un peu plus du tiers du groupe de langue maternelle tierce. Ces immigrants sont apparemment aussi peu enclins à abandonner leur langue maternelle que les natifs : selon le recensement de 2006, environ 40 % d'entre eux ont effectué un transfert, et parmi ces derniers, 40 % ont adopté le français, ce qui représente un gain annuel moyen pour le groupe francophone de l'ordre du millier.

Parmi ceux qui changent de langue, la part de ceux qui optent pour le français augmente au fur et à mesure que l'on considère des cohortes d'immigrants plus récentes. En 2006, cette part était de 25 % pour les immigrants arrivés avant 1961, de 39 % pour ceux arrivés en 1961–1970, et de 62 % pour ceux arrivés en 1971–1980 (ce qui produit la moyenne de 40 % mentionnée ci-dessus pour l'ensemble de ceux arrivés avant 1980). Ces pourcentages augmentent à 70 % pour ceux arrivés en 1981–1990, à 72 % pour ceux arrivés en 1991–2000 et à 75 % pour ceux arrivés en 2001–2006. C'est cette progression qui fait dire à certains que la mobilité linguistique des immigrants joue maintenant en faveur du français, et que grâce à cette préférence croissante pour le français, l'avenir du français est maintenant assuré. Une telle conclusion est cependant difficilement défendable, et cela pour trois raisons.

Tout d'abord, il est inexact d'affirmer que les immigrants de langue maternelle tierce choisissent maintenant à concurrence de 75 % le français. En effet, la progression de la part du français ne vaut que pour les seuls immigrants (42 %) qui ont réalisé un transfert linguistique.

En deuxième lieu, il faut souligner que cette progression est principalement le résultat de la politique d'immigration qui privilégie, depuis les années 1980, l'arrivée d'immigrants francophones ou francotropes. Dans ce contexte, beaucoup de ces immigrants avaient sans doute déjà réalisé un transfert vers le français avant d'immigrer. Loin d'être le résultat d'une augmentation du pouvoir d'attraction du français, la progression de la part du français est sans doute plutôt le fruit de la politique d'immigration.

Enfin, il faut rappeler que les progrès que le français a pu réaliser en matière de mobilité linguistique portent sur de petits effectifs. Girard (1992) a estimé qu'entre 1981 et 1986, soit sur une période de cinq ans, quelque 10 000 personnes de langue maternelle tierce (immigrants et natifs) auraient abandonné leur langue maternelle, dont un tiers au profit du français. Si l'on considère l'ensemble des transferts entre chacun des groupes linguistiques, le gain net était nul pour le groupe francophone. Pour la période 2001–2006, nous avons obtenu près de 29 000 transferts (6 000 par an) parmi l'ensemble des personnes de langue maternelle tierce, ces transferts étant orientés vers le français à concurrence de 53 % (Termote 2011 :155). Au total, l'ensemble des transferts entre les groupes linguistiques produisait un gain net de 17 000

unités pour le groupe francophone et de 12 000 pour le groupe anglophone sur l'ensemble de la période 2001–2006.

Même si ce dernier résultat constitue pour le groupe francophone une amélioration importante par rapport à 1981–1986, un gain net de 3 500 unités par an grâce à la mobilité linguistique représente bien peu par rapport à l'impact des facteurs démographiques. Même en supposant que la totalité de ce gain a été réalisé sur la seule île de Montréal, il suffit de comparer ce gain de 3 500 unités avec la perte annuelle due à la migration interne des francophones (essentiellement l'étalement urbain), qui s'élève à 12 000 pour l'île, pour comprendre à quel point la mobilité linguistique ne joue qu'un rôle marginal dans l'évolution du groupe francophone. Si l'on y ajoute l'impact du déficit des naissances et celui de l'immigration internationale (de 20 à 25 mille immigrants non francophones s'établissent chaque année sur l'île de Montréal), il faut bien reconnaître que ce n'est pas la mobilité linguistique des immigrants de langue tierce et de leurs descendants qui permettra d'assurer la pérennité du français dans l'espace privé montréalais.

La comparaison avec le reste du Canada est à cet égard instructive. Avec, au Québec en 2006, 52 % des transferts vers le français et 42 % des personnes de langue maternelle tierce qui ont réalisé un transfert, cela ne fait toujours que 22 % de ces personnes qui sont francisées. Dans le reste du Canada, non seulement plus de personnes de langue maternelle tierce ont effectué un transfert (46 % contre 42 %), mais surtout la quasi-totalité (plus de 99 %) de ces transferts se font vers l'anglais : 46 % d'anglicisés et 0,5 % de francisés dans le reste du Canada, contre 22 % de francisés et 20 % d'anglicisés au Québec. L'inégalité dans le choc des langues est éloquentement exprimée par ces chiffres.

Grâce à l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle (EVMLO) menée par Statistique Canada en 2006 auprès des personnes de langue maternelle tierce issues de l'immigration (immigrants et descendants d'immigrants) âgées de 18 ans et plus et résidant dans la région métropolitaine de Montréal, nous disposons de plusieurs informations importantes sur les transferts linguistiques réalisées par les membres de ce groupe. Les résultats de cette enquête (voir Corbeil et Houle 2013 : 40–59) confirment plusieurs observations et valident plusieurs hypothèses énoncées précédemment :

- i. un grand nombre (56 %) des transferts linguistiques réalisés par les immigrants de première génération l'ont été avant leur arrivée au Canada ;
- ii. ces transferts antérieurs à l'arrivée se font très majoritairement (65 %) vers le français (effet de sélection dû en partie à la politique québécoise d'immigration) ;
- iii. la grande majorité (76 %) des transferts réalisés par les descendants des immigrants ont été faits vers l'anglais ;
- iv. l'anglais et le français se partagent également les transferts effectués après l'arrivée des immigrants ;

- v. les transferts réalisés après l'arrivée ont lieu peu de temps après l'arrivée (53 % au cours des cinq premières années de séjour, 80 % au cours des dix premières années de séjour);
- vi. les transferts effectués après l'arrivée sont peu nombreux.

En ce qui concerne cette dernière constatation, les données de l'EVMLO produisent quelque 2000 transferts par an pour la période 1990–2006 (Corbeil et Houle 2013 : 52), un chiffre nettement inférieur à celui que nous avons obtenu précédemment (une moyenne annuelle de 6000 en 2001–2006 pour l'ensemble des personnes de langue maternelle tierce résidant au Québec, alors que les résultats de l'EVMLO portent sur les seuls immigrants de première génération âgés de 18 ans et plus, résidant dans la région métropolitaine de Montréal).

Dans la mesure où les données disponibles sur l'utilisation des *langues dans l'espace public* sont fragiles et difficiles à interpréter, et dans la mesure où nous n'avons guère de données pour la longue période, dans la mesure aussi où la problématique de l'utilisation des langues dans la sphère publique montréalaise est particulièrement complexe, il est très difficile de vouloir expliquer le comportement linguistique des résidents de Montréal lorsqu'ils quittent leur sphère privée pour exercer une activité publique. Il faut en effet prendre en compte un très grand nombre de variables : d'une part, l'âge et le sexe des personnes concernées, leur niveau de scolarité, leur profession, leur lieu de naissance, leur lieu de résidence, leur langue maternelle et leur langue d'usage à la maison, et d'autre part, le type d'activité publique exercée (travail, magasinage, enseignement, loisirs, etc.), en distinguant selon le type d'entreprise (son statut privé ou public, sa taille, l'étendue de son marché, la fonction exercée au sein de l'entreprise, etc.), selon le type de commerce (sur rue ou dans des centres commerciaux, magasins de détail, restauration, hôtellerie, etc.), selon le niveau d'enseignement (primaire, secondaire, etc.). En outre, pour un grand nombre d'activités publiques, la décision quant à la langue utilisée ne dépend pas de la personne concernée, de telle sorte qu'il est parfois difficile d'interpréter les pratiques linguistiques en termes de comportement.

L'enquête EVMLO de Statistique Canada nous permet cependant d'obtenir des informations importantes sur le degré d'utilisation des langues dans l'espace public montréalais en 2006, et sur les déterminants du comportement linguistique des allophones et des anglophones. Cette enquête a distingué cinq domaines d'activités publiques : les amis, les réseaux (voisins, sports organisés, associations, etc.), les services (santé, police, commerces, etc.), les médias et le travail (l'éducation pour les étudiants). Les principaux résultats (Corbeil et Houle 2013 : chapitres 3 et 4) sont les suivants :

1. La langue maternelle est un premier facteur. Parmi les personnes de langue maternelle tierce issues de l'immigration, la fréquence d'utilisation du français est d'environ 50 % pour la plupart des activités (sauf les médias — 40 % — et les services — 60 %). Ces pourcentages sont nettement plus faibles chez les personnes de langue maternelle anglaise issues de natifs (entre 15 % et 40 % selon les activités), et surtout chez celles issues de l'immigration (entre 15 % et 30 %).

2. Il existe de fortes différences à l'intérieur du groupe de langue maternelle tierce : le créole (selon le type d'activités publiques, entre 80 % et 90 % d'utilisation du français), l'espagnol (entre 65 % et 80 %), l'arabe (entre 60 % et 75 %) et le portugais (entre 55 % et 75 %) sont celles qui conduisent le plus souvent à l'usage public du français, alors que l'italien (entre 35 % et 60 %) et le grec (entre 10 % et 30 %) sont celles qui y portent le moins (pour l'ensemble des autres langues, les pourcentages varient entre 30 % et 40 % selon le type d'activités publiques).
3. En lien avec la langue maternelle des personnes issues de l'immigration, l'origine géolinguistique (fondée sur le pays de naissance des parents) représente une dimension déterminante : celles d'origine géolinguistique française utilisent le français à concurrence de 65 % à 80 % (selon le type d'activités publiques), alors que celles d'origine anglaise ne l'utilisent que de 10 % à 20 % des cas ; ces pourcentages varient entre 40 % et 55 % pour celles dont l'origine géolinguistique n'est ni le français, ni l'anglais.
4. La langue parlée à la maison par les personnes de langue maternelle tierce issues de l'immigration influence directement la langue utilisée dans l'espace public : celles qui ont adopté le français à la maison (que ce soit comme langue unique ou en conjonction avec leur langue maternelle) utilisent le français à concurrence de 70 % à 90 % (selon le type d'activités) alors que celles qui ont adopté l'anglais affichent des pourcentages d'utilisation du français variant entre 10 % et 35 % ; celles qui utilisent à la fois l'anglais et le français à la maison ont des comportements linguistiques semblables à celles qui ne parlent que leur langue maternelle à la maison, avec des pourcentages d'utilisation du français variant entre 40 % et 60 %.
5. La langue maternelle du conjoint semble également jouer un rôle important : les personnes de langue maternelle tierce dont le conjoint est de langue maternelle française utilisent le français dans des proportions variant de 50 % à 75 % (selon l'activité publique considérée), alors que celles dont le conjoint est de langue maternelle anglaise ne l'utilisent que dans 15 % à 35 % des cas ; celles dont le conjoint est également de langue maternelle tierce utilisent le français dans des proportions variant de 40 % à 55 %, ces pourcentages étant légèrement plus élevés pour celles qui ne vivent pas en couple.
6. L'utilisation du français dans l'espace public varie beaucoup selon le lieu de résidence : les personnes issues de l'immigration qui résident dans l'est de l'île manifestent une fréquence d'utilisation du français variant entre 50 % et 70 % selon le type d'activités publiques considéré, alors que pour celles résidant dans l'ouest de l'île, ces pourcentages varient entre 25 % et 35 % ; celles qui habitent dans les zones centrales utilisent le français dans des proportions plus élevées, mais également minoritaires (entre 35 % et 45 %).
7. La période d'établissement ne semble avoir qu'un faible impact sur le degré d'utilisation du français dans l'espace public. Sans doute peut-on observer une différence entre les cohortes arrivées avant 1970 et celles arrivées après (les

pourcentages d'utilisation du français varient entre 30 % et 50 % pour les premières et entre 45 % et 65 % pour les secondes), mais on constate aussi un plafonnement depuis 1970 : les cohortes qui se sont succédées depuis 1970 affichent des pourcentages d'utilisation du français fort semblables (celle arrivée en 1990–1999 enregistre même un recul, avec des pourcentages variant entre 45 % et 55 %), ce qui conduit Corbeil et Houle (2013 : 74) à conclure que «L'appartenance ou non à la "génération 101" semble avoir une influence limitée sur la fréquence d'utilisation du français [...]».

8. La langue de scolarisation est un déterminant important du comportement linguistique dans la sphère publique. Corbeil et Houle (2013 : 81–82) observent «des proportions d'utilisation du français [...] autour de 30 % [...] dans le cas des trajectoires en anglais et de 75 % dans le cas des trajectoires en français. [...] Chez les répondants qui ont étudié dans une langue autre que le français ou l'anglais, la fréquence d'utilisation du français dans l'espace public montréalais se situe à un peu plus de 55 %».

Une analyse de régression logistique a permis d'estimer la contribution relative de chacun des facteurs mentionnés ci-dessus. Corbeil et Houle (2013 : 108–109) concluent ainsi leur étude :

On a constaté un lien étroit entre, d'une part, la présence du français dans les pratiques linguistiques actuelles à la maison et passées avec les amis et, d'autre part, l'utilisation du français dans l'espace public. [...] En isolant l'influence des autres variables [...], nous avons montré que l'utilisation du français, qui est nettement plus élevée chez les groupes d'origines géolinguistiques francophone et latine, se trouve encore accrue chez les adultes ayant déclaré avoir parlé le français avec les amis à l'âge de 15 ans, avoir fait des études primaires et secondaires majoritairement en français et avoir poursuivi des études postsecondaires ou universitaires majoritairement en français.

S'il faut, dans l'état actuel des choses, renoncer à construire une explication générale du niveau et de l'évolution des pratiques linguistiques dans la sphère publique, il y a par contre lieu de souligner le lien entre langue privée et langue publique. Dans la quasi-totalité des sociétés, la distinction n'est d'ailleurs pas pertinente parce que la vaste majorité des individus y utilise dans la sphère publique la même langue que celle utilisée dans la sphère privée. Cela vaut également pour la majorité des résidents de la région de Montréal : les études mentionnées ci-dessus sur l'utilisation des langues au travail et dans les commerces montrent effectivement que lorsque les francophones et les anglophones quittent la sphère privée pour aller travailler et magasiner, la très grande majorité d'entre eux continue à utiliser la langue parlée au foyer. Celle-ci joue un rôle dominant dans la détermination de la langue parlée dans la sphère publique, l'intensité de la relation étant cependant variable selon la nature des activités publiques considérées (dans le cas du travail et des activités culturelles, par exemple, un pourcentage non négligeable de francophones et d'anglophones passera respectivement à l'anglais et au français).

Comme l'a démontré l'enquête EVML0, ce schéma vaut également pour les individus (immigrants ou descendants d'immigrants) de langue maternelle tierce qui

sont francisés ou anglicisés (un peu plus de 40 % d'entre eux sont dans cette situation) : eux aussi, lorsqu'ils passent de la sphère privée (dans laquelle ils utilisent donc soit le français, soit l'anglais) à la sphère publique utilisent le plus souvent leur nouvelle langue d'usage à la maison. La question de la langue d'usage public se pose donc essentiellement pour les quelque 60 % d'immigrants et descendants d'immigrants qui ont gardé leur langue maternelle comme langue d'usage à la maison. Dans leur cas, par définition, la langue d'usage à la maison ne prédétermine pas la langue utilisée dans la sphère publique. Il importe de souligner que ce sous-groupe de la population est très minoritaire (environ 7 % de la population du Québec et du reste de la région métropolitaine), sauf sur l'île de Montréal, où il compte pour quelque 20 % de la population. Dans ces conditions, il est difficile d'imaginer que les choix opérés par cette minorité (choix d'ailleurs limités dans certains domaines publics, comme l'enseignement précollégial et le travail) puissent significativement influencer l'évolution des pratiques linguistiques publiques pour l'ensemble de la population, même sur l'île de Montréal. En d'autres termes, l'évolution du degré d'utilisation des langues dans la sphère publique est fondamentalement conditionnée par l'évolution du degré d'utilisation des langues dans la sphère privée, qui elle est essentiellement déterminée par des facteurs démographiques.

C'est dans ce sens qu'il faut interpréter, nous semble-t-il, les indices d'une baisse récente de l'utilisation du français dans certaines activités publiques comme le magasinage et le travail. Même si ces indices doivent être considérés avec prudence, car ils sont basés sur des comparaisons temporelles toujours discutables, il n'en reste pas moins qu'on peut difficilement imaginer qu'une baisse prolongée et significative de l'utilisation d'une langue (le français en l'occurrence) dans la sphère privée montréalaise ne puisse exercer aucune influence sur l'utilisation de cette même langue dans la sphère publique. Peut-on concevoir que, dans une société où pour l'essentiel prévaut la liberté de choix en matière de langue publique, une langue soit de plus en plus minoritaire dans l'espace privé tout en demeurant la langue privilégiée dans l'espace public ? Dans un tel contexte, que sera le comportement linguistique (tant dans l'espace public que dans l'espace privé) des personnes de langue maternelle tierce qui jusqu'à présent avaient continué à utiliser leur langue maternelle ? Quelle peut être dans l'espace public la force d'attraction d'une langue qui devient minoritaire dans la sphère privée et qui de surcroît est en concurrence avec une langue dont la force d'attraction socioculturelle est considérable ?

5. CONCLUSION

Puisque ce sont surtout les facteurs démographiques qui déterminent l'évolution du degré d'utilisation d'une langue dans l'espace privé, et que la langue utilisée dans la sphère privée joue un rôle crucial dans le degré d'utilisation d'une langue dans la sphère publique, il s'ensuit nécessairement qu'agir sur la mobilité linguistique des individus, particulièrement celle des personnes de langue maternelle tierce, ne peut qu'avoir des effets marginaux. Une politique linguistique visant à promouvoir l'utilisation d'une langue plutôt qu'une autre permettra au mieux de ralentir une tendance, mais elle ne pourra pas la renverser.

Il importe à cet égard de lever une confusion malheureusement très présente dans tout le débat sur l'avenir linguistique de Montréal. Il s'agit de la confusion entre le niveau «micro» (celui du comportement des individus) et le niveau «macro» (celui du comportement des groupes). Même si au niveau micro on pouvait supposer que tous les individus de langue maternelle tierce finissaient, eux ou leurs descendants, par adopter le français comme langue d'usage dans la sphère privée, ce qui, comme nous l'avons vu, est très loin d'être le cas (en 2006, seulement 22 % d'entre eux avaient fait ce choix), cela n'empêcherait pas le pourcentage de personnes utilisant le français dans la sphère privée de connaître une diminution importante, et par voie de conséquence à plus ou moins long terme, la part de l'utilisation du français dans la sphère publique de baisser.

Les changements de langue d'usage sont très peu nombreux et prennent du temps, souvent une ou deux générations (Bélangier et al. 2011). Il faut des circonstances exceptionnelles et des pressions très fortes exercées de manière durable pour qu'une personne adopte une langue d'usage différente de celle dans laquelle elle a été élevée. Or, pendant tout le temps que prend une telle substitution linguistique, les phénomènes démographiques continuent à se manifester au niveau des groupes, et l'impact de ces phénomènes domine de beaucoup celui de la mobilité linguistique. En termes de pourcentages de locuteurs du français, les faibles gains que le groupe francophone de l'île de Montréal peut faire grâce à la mobilité linguistique ne sont pas grand-chose par rapport aux pertes subies suite au déficit des naissances, à la migration interne et à l'arrivée de cohortes d'immigrants internationaux majoritairement non francophones. Mutatis mutandis, les mêmes processus sont d'ailleurs à l'œuvre lorsqu'il s'agit du groupe anglophone, avec cependant une différence importante : en chiffres absolus, les gains annuels dus à la mobilité linguistique enregistrés par ce groupe sont aujourd'hui plus faibles que ceux enregistrés par le groupe francophone, mais ils ont un impact positif beaucoup plus important parce qu'ils portent sur une population beaucoup moins nombreuse. Il en résulte une baisse beaucoup plus lente du pourcentage d'utilisateurs de l'anglais dans la sphère privée, et par conséquence une moindre fragilisation de cette langue dans la sphère publique.

Si agir sur la mobilité linguistique ne peut avoir que des effets limités, peut-on alors concevoir des mesures d'intervention sur les comportements démographiques ? Une telle approche est difficilement concevable en ce qui concerne la fécondité, car elle impliquerait des mesures discriminatoires au profit de l'un ou l'autre groupe linguistique (accorder des allocations familiales aux seules mères francophones ? !). Il en va de même lorsqu'il s'agit de la migration interne (sur l'île de Montréal, favoriser la « rétention » des seuls francophones et promouvoir l'étalement urbain des seuls anglophones et allophones ? !). Le seul levier qui semble pouvoir être quelque peu efficace est celui de la composition linguistique des flux d'immigration internationale. Nous avons ainsi pu démontrer (Termote 2011 : 98–99) que si ces flux comportaient 45 % de francophones au lieu des 35 % observés actuellement, cela aurait pour effet, après 25 ans, de relever de près de trois points de pourcentage la part du groupe francophone sur l'île de Montréal. La tendance au déclin du poids démographique de ce groupe ne serait pas renversée, loin de là, mais elle serait ralentie de manière

nettement plus prononcée que dans l'hypothèse d'une mobilité linguistique extrêmement favorable au français. En effet, même en supposant que parmi les allophones du Québec, la force d'attraction du français est la même que celle de l'anglais parmi les allophones du reste du Canada, et que la force d'attraction de l'anglais au Québec est nulle, deux conditions pour le moins irréalistes, après 25 ans, le poids démographique des francophones sur l'île de Montréal n'augmenterait que de deux points de pourcentage. Un tel résultat illustre, une fois encore, l'impact marginal de la mobilité linguistique sur l'évolution du poids démographique des locuteurs de la langue officielle du Québec.

Agir sur la composition linguistique des immigrants internationaux et sur leur mobilité linguistique nous semble cependant relever d'une approche très discutée aussi bien du point de vue de la philosophie politique que de celui de la justice sociale. Tout comme il n'appartient pas aux immigrants de régler nos problèmes économiques et démographiques, on ne peut leur demander d'assurer notre avenir linguistique. Compter sur l'« autre » pour résoudre nos problèmes, et en outre lui reprocher de ne pas répondre adéquatement aux multiples attentes indûment manifestées à son égard, n'est pas l'expression d'une politique particulièrement courageuse.

RÉFÉRENCES

- Bédard, Karine et Micheline Ostoj. 2012. *La langue d'accueil, de service et d'affichage dans les commerces de la région métropolitaine de Montréal en 2012 selon les déclarations des consommateurs*. Montréal : Office québécois de la langue française.
- Béland, Pierre. 1999. *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*. Québec : Conseil de la langue française.
- Bélanger, Alain, Réjean Lachapelle et Patrick Sabourin. 2011. *Persistence et orientation linguistiques de divers groupes d'allophones au Québec*. Montréal : Office québécois de la langue française.
- Bouchar, Pierre. 2012. *La langue de l'affichage commercial sur l'île de Montréal en 2010*. Montréal : Office québécois de la langue française.
- Bourbeau, Robert, Norbert Robitaille et Marylin Amorevieta-Gentil. 2011. *Les composantes de la dynamique démolinguistique régionale au Québec (1966–2006)*. Montréal : Office québécois de la langue française.
- Corbeil, Jean-Pierre et René Houle. 2013. *Trajectoires linguistiques et langue d'usage public chez les allophones de la région métropolitaine de Montréal*. Montréal : Office québécois de la langue française.
- Edwards, John. 2011. *Challenges in the social life of language*. London : Palgrave-Macmillan.
- Gal, Susan. 2005. Language ideologies compared : Metaphors of public and private. *Journal of Linguistic Anthropology* 15 : 23–37.
- Girard, Chantal. 1992. Développement d'un modèle de projection et analyse de la sensibilité de la composition linguistique de la population du Québec. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- Goreham, Richard A. 1994. *Les principes du libre choix et de la territorialité dans l'application des droits linguistiques*. Ottawa, rapport présenté au Commissaire aux langues officielles.
- Houle, René, Jean-Pierre Corbeil et Mathieu Charron. 2012. *Les langues de travail au Québec en 2006*. Montréal : Office québécois de la langue française.

- Kralt, John et Mary Cromie. 1977. *Preliminary report. Language*. Ottawa : Statistics Canada.
- Landry, Rodrigue et Réal Allard. 1994. Diglossia, ethnolinguistic vitality, and language behavior. *International Journal of the Sociology of Language* 108 : 5–13.
- McRae, Kenneth D. 1975. The principle of territoriality and the principle of personality in multilingual states. *Linguistics* 155 : 33–54
- McRae, Kenneth D. 1992. The principles of territoriality and personality in the solution of linguistic conflicts. *Journal of Multilingual and Multicultural Development* 15 : 387–406.
- MELS, 2012. *Indicateurs linguistiques dans le secteur de l'éducation*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Pagé, Michel et Patricia Lamarre. 2010. *L'intégration linguistique des immigrants au Québec*. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.
- Presnukhina, Yulia. 2012a. *Les pratiques linguistiques au travail au Québec en 2010*. Montréal : Office québécois de la langue française.
- Presnukhina, Yulia. 2012b. *La langue d'accueil et de service dans les établissements commerciaux en 2010*. Montréal : Office québécois de la langue française.
- Presnukhina, Yulia. 2012c. *La langue d'accueil, de service et d'affichage des noms d'entreprise des commerces de détail du centre-ville de Montréal en 2012 selon les observations*. Montréal : Office québécois de la langue française.
- Roy, Christian. 2011. L'usage des langues dans la sphère publique au Québec. L'indice du Conseil de la langue française est-il crédible ? *Bulletin d'histoire politique* 10 : 151–160.
- Termote, Marc. 2011. *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal*. Montréal : Office québécois de la langue française.
- Van Parijs, Philippe. 2000. The ground floor of the world. On the socio-economic consequences of linguistic globalisation. *International Political Science Review* 21 : 217–233.
- Van Parijs, Philippe. 2011. *Linguistic justice for Europe and for the world*. Oxford : Oxford University Press.
- Verbist, Christophe. 2012. *L'intervention du législateur et des pouvoirs publics pour réguler l'usage des langues dans l'espace public : L'exemple de Bruxelles (Belgique), défis et perspectives*. Communication présentée au colloque Le français dans l'espace public, organisé par OPALE (Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques), Montréal.
- Woehrling, José. 2005. L'évolution du cadre juridique et conceptuel de la législation linguistique du Québec, dans *Le français au Québec. Les nouveaux défis*, sous la direction d'Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault, 253–356. Montréal : Les Éditions Fides.